



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Six Avril à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,
Maire

Présents : BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe,
GAUDIN Loïc, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, NIQUET
Sandra, VALETTE Jean-Guy

Absents excusés : Christophe LUQUIAU, Patrice GIRAUD, Christelle
DELAGE, Julien CLEMENT, Patrice TEXERAUD.

Absent :

Secrétaire de séance : Sandra NIQUET.

Assistait également : Marylore SÉCHET, secrétaire de Mairie

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votants : 9

Date de la Convocation :

28 Mars 2023

Date affichage de la
convocation

28 Mars 2023

La commune de Genouillé s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan
Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la pro-
tection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

À ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mai-
rie.

Il est conforme aux dispositions du code général, du code de la sécu-
rité intérieure et de ses décrets d'application.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favo-
rable au Plan Communal de Sauvegarde

OBJET

Délibération n° 19/2023

Adoption du PCS
Plan Communal de
Sauvegarde

**

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du maire et après
avoir délibéré

DÉCIDE

- d'adopter à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde
- et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 7 Avril 2023

Pour Le Maire, L'Adjoint MORIN Jacques



AR Prefecture

086-218601045-20230406-D19_2023-DE
Reçu le 07/04/2023